



Bulletin Municipal N°3

3 septembre 2026

Le mot du Maire

Chères administrées, chers administrés,

Ces derniers mois ont renforcé notre perception d'un climat qui évolue rapidement. Cette situation nous conduit à adapter nos habitudes et à anticiper les conséquences des épisodes climatiques auxquels nous devons nous préparer.

Notre commune compte des espaces boisés ainsi que des terrains dont certains ne sont pas suffisamment entretenus. Les herbes sèches, les dépôts de déchets verts et les dépôts sauvages constituent autant de facteurs susceptibles d'accroître les risques d'incendie.

Il est donc indispensable que les parcelles concernées soient entretenues avant les périodes de fortes chaleurs. La municipalité sera particulièrement vigilante à ce sujet dès 2027 et au cours des années suivantes.

Lors des dernières élections municipales, plusieurs remarques, parfois formulées avec humour, ont été exprimées. Parmi elles figurait l'absence d'abribus à côté de l'église pour les collégiens. Cette suggestion nous a paru pertinente : il est désormais installé.

Nous avons également mis en place un café citoyen, ouvert à toutes et à tous, afin de vous permettre d'échanger, de partager vos idées et de vous exprimer dans un esprit convivial. Le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 21 novembre, à partir de 10 h 30, dans la salle de la mairie.

Vous avez sans doute constaté la réalisation d'un marquage au sol sur le parking de l'école, afin d'optimiser le stationnement. Les personnes qui le souhaitent peuvent également utiliser le parking du cimetière, situé à moins de cinq minutes à pied de l'école.

J'attire tout particulièrement l'attention des nouveaux habitants sur les prochaines restrictions de stationnement : du 21 au 29 septembre inclus, le parking de l'école sera fermé en raison de la fête du village et de la brocante organisée le 27 septembre. Nous vous invitons, durant cette période, à privilégier le parking du cimetière.

Pour rappel, un feu d'artifice sera tiré sur le stade de football, rue du Tilleul, le samedi 26 septembre à 22 h 15.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à la commémoration de Château Rouge, en hommage aux vingt personnes fusillées le 27 août 1944, sous les yeux de leurs familles, de leurs amis et des habitants de Château Rouge de l'époque. Cette cérémonie a permis d'honorer leur mémoire avec dignité et recueillement.

Nous remercions également chaleureusement Madame et Monsieur Maciaszek pour leur accueil à l'occasion du verre de l'amitié.

Nous rappelons aux diplômés 2026 qui ont obtenu la mention très bien de venir se signaler en mairie pour une récompense sous forme de bon d'achat qui leur sera remis lors des vœux début janvier 2027.

Avec toute ma sympathie,
Au plaisir de vous rencontrer.
Le Maire
Francis CHABLE



L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de Cauvigny dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil.

Ouverture de la séance à 20h00.

Présents :

Mesdames Christine DAVIAU, Laura DOMERGUE, Julie DURAND, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL, Charlène NATER.

Messieurs Pascal BARRAULT, Julien BREEMEERSCH, Frédéric BROSSARD, Francis CHABLE, Mathieu DEHARBE, Julien JACQUEMIN-DISSE, Marc LEROY, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Patricia DEPONDT à Christine DAVIAU.

Messieurs Grégory ANCART à Mathieu DEHARBE, François GOMEZ à Julien BREEMEERSCH.

Ordre du jour

1. Appel nominal.
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire de séance : Cécile VIDAL.
3. Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 avril 2026. **Vote à l'unanimité.**



Délibérations prise à l'unanimité.



- 1) Délibérations autorisant Monsieur le Maire à solliciter le département pour une aide au dispositif d'aide à la préscolarisation 2026-2027.**

Comme chaque année cela correspond à une aide financière pour les interventions des Asem au sein de l'école. Le département signale que c'est la dernière année qu'il octroie cette subvention.

- 2) Délibération pour avis sur l'arrêt du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur (PPGDLSID). Considérant que le PPGDLSID est un document obligatoire et nécessaire pour l'animation et la coordination de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.**



En résumé ce plan contient : les conditions locales d'enregistrement, le délai maximal de réception du demandeur, les modalités concernant la qualification de l'offre et les attributions, la configuration du service d'information et d'accueil, le système de cotation de la demande choisie, les conditions d'informations et du délai d'attente prévisionnel.



- 3) Délibération autorisant Monsieur le Maire à émarger tous documents concernant la rénovation d'un local au 130 rue du pré aux Ânes pour une prestation de l'atelier DAM (architecte). Il est attendu, un relevé de l'existant en plan 2D, une restitution de programmation et d'esquisse et d'une étude de faisabilité pour un montant de 6 700 H.T.**

- 4) *Délibération autorisant Monsieur le Maire à émarger tous documents concernant la mise en place d'un panneau d'information au niveau de la place pour un montant de 19 000 H.T € et d'une borne tactile totem extérieur d'information administrative pour un montant de 10 000 H.T €.*



- 5) *Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder aux demandes subventions au département, région, DETR et tous autres organismes susceptibles de nous soutenir financièrement concernant le projet du panneau d'information et du Totem.*

- 6) *Délibération autorisant Monsieur le Maire à la suppression d'un emploi à temps partiel du poste contractuel adjoint administratif de 30h, IB/IM 426 /383 qui sera remplacé par la création d'un emploi contractuel adjoint administratif à temps complet de 35 h hebdomadaires à compter du 1er octobre 2026.*



- 7) *Délibération autorisant Monsieur le Maire à mettre en place un Conseil Municipal de jeunes avec comme objectif : participer à la vie locale créant ainsi un espace d'expression et d'écoute de la jeunesse, leur donnant la possibilité de s'impliquer dans la vie de la commune.*

.....

.....



Informations diverses

- Livraison de Vélo Cargo à notre collectivité par le dispositif des CEE. Cette disposition est une mesure politique nationale visant à financer la transition énergétique en France sans peser sur le budget de l'État. Il repose sur le principe du "Pollueur-Payeur" : l'État impose aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants), nommés les "Obligés", d'inciter financièrement à réaliser des économies d'énergie.
- Organisation de la Journée patrimoine du 20 septembre. L'Eglise sera ouverte en matinée de 10h à 12h et en après-midi de 14h à 18h. Une fiche descriptive et un plan de l'église seront mis à disposition à l'entrée ainsi qu'un QR Code permettant d'avoir les informations sur son téléphone.
- Date du renouvellement du café citoyen, le samedi 21 novembre à 10h30 en mairie. **Venez-vous exprimer.**
- L'abribus pour les collégiens situés sur le côté de l'église est réalisé.
- Nous avons réalisé un marquage des stationnements sur le parking de l'école afin d'optimiser le nombre de voitures.

- Des travaux d'Enedis par leur sous-traitant LESENS et le SE60 en maîtrise d'œuvre débuteront en octobre 2026. Les travaux consistent aux remplacements des poteaux et des câbles au lotissement des Caillerets et rue Frémineau et au remplacement des câbles rue de Fercourt.

L'équipe municipale remercie Christophe Durand et sa compagne Valérie JUGAN-GORGE conseillère municipale pour le prêt de climatiseurs pour l'école.

Il y a un projet d'une brocante dans la salle polyvalente du club de foot ASNC le week-end du 24-25 octobre.

Le secours catholique organise « Les GRANDES TABLÉES » moment festif et convivial à Gouvieux salle Saint-Jacques le 26 septembre 2026 de 14h à 18h. Inscription au 06 84 80 93 00 - oise@secours-catholique.org

Séance levée à 21h50

❖ Ne restez pas seul(e) contactez-nous !

Le **Comité communal d'action sociale** (CCAS) accompagne tous les habitants de Cauvigny, en particulier les personnes qui se sentent isolées, quelles qu'en soient les raisons : physique, morale, santé, matérielle.

Si vous vous sentez concerné(e), ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage proche sur la commune qui est dans une telle situation, prenez contact avec nous.

Entraide, soutien, échanges, visites, services... n'hésitez pas à exprimer vos besoins. Appelez-nous ou venez nous rencontrer.

Mail : secretariat@mairie-cauvigny.fr
Téléphone : 03.44.07.38.19 aux heures d'ouverture.

❖ Nouveaux habitants : faites-vous connaître !

- ✓ Vous venez de vous installer à Cauvigny avec ou sans enfant. La mairie vous invite à vous faire connaître pour vous remettre le livret d'accueil.
- ✓ Vous avez un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, non scolarisés dans la commune ? La mairie vous invite à vous faire connaître afin qu'ils puissent bénéficier d'un cadeau de fin d'année.



Nouvelle entreprise sur Cauvigny



2 rue de Senlis 60730 CAUVIGNY
Téléphone : 03.44.07.38.19
Courrier : mairie.cauvigny@orange.fr

Ouvertures du secrétariat
Du mardi au samedi de 9h00 à 12h00
Et le jeudi de 18h00 à 19h00

Permanence du Maire
Jeudi de 18h00 à 19h00 sur RDV
Vendredi de 11h00 à 12h00
Samedi de 11h00 à 12h00